

MÉMOIRE
Présenté par
Roland Charbonneau
Préfet de la
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Déposé au Bureau des audiences publiques
Projet d'agrandissement
du site d'enfouissement
de Sainte-Sophie

JANVIER 2009

PROFIL DE LA MRC

La MRC de La Rivière-du-Nord, créée en 1983, est constituée de 5 municipalités. Elle est située dans la région administrative des Laurentides qui regroupe 8 MRC au total. Située à environ 40 km au nord de Montréal, elle est bornée au nord par la MRC Des Pays-d'en-Haut, à l'est par celles de Matawinie et de Montcalm, au sud par la MRC Des Moulins, Thérèse-de-Blainville et Mirabel et à l'ouest par celle d'Argenteuil.

Jouant un rôle important parmi les 8 municipalités régionales de comté qui appartiennent à la région administrative des Laurentides, la MRC de La Rivière-du-Nord regroupe une population dépassant les 100 000 personnes. C'est la Ville de Saint-Jérôme, capitale régionale et administrative des Laurentides, qui en constitue le noyau, contribuant au caractère urbain de même qu'à la vitalité économique et culturelle de toute la MRC. Autour, Saint-Colomban, Prévost et Sainte-Sophie, cette dernière offrant notamment un vaste territoire agricole, confèrent à la MRC de La Rivière-du-Nord son profil semi-urbain et rural. Pour compléter son paysage municipal, la MRC comprend enfin Saint-Hippolyte, reconnue pour ses attraits en matière de villégiature. La Rivière-du-Nord traverse le territoire de la MRC du nord au sud, d'où son nom.

Dans le cadre des audiences que tient le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie, la MRC désire par le présent mémoire exprimer sa position sur le sujet.

HISTORIQUE DU DOSSIER DU LIEU D'ENFOUISSEMENT

Le lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie est en exploitation depuis les années 60. Il dessert les municipalités de notre territoire et des MRC environnantes. Depuis son acquisition par la firme Waste Management, entreprise autrefois connue dans la

région sous le nom de Intersan, la vocation du site a changé, tout comme les méthodes d'exploitation.

En voyant une nouvelle entreprise prendre les commandes du lieu d'enfouissement en 1997, la MRC de La Rivière-du-Nord a suivi attentivement l'évolution des activités à Sainte-Sophie. La MRC s'est particulièrement intéressée à la mise en place de nouvelles mesures visant à améliorer la gestion des biogaz, puisque les odeurs représentaient vers la fin des années 90 une problématique importante pour les citoyens du voisinage.

La MRC se questionnait également par rapport à la qualité des eaux souterraines dans les environs immédiats du site. Il va sans dire qu'elle a accueilli avec soulagement la décision de l'entreprise d'aménager, dès l'an 2000, des nouvelles cellules comprenant un système de membranes synthétiques afin d'augmenter la sécurité des installations et de renforcer la protection des eaux souterraines. Ainsi, déjà l'entreprise rencontrait les nouvelles exigences réglementaires dans le domaine. Parallèlement, l'entreprise améliorait la gestion des biogaz en implantant un nouveau système de captage et d'incinération par torchère.

Si ces mesures mises de l'avant ont permis de renforcer la protection de l'environnement, dans le cadre des opérations d'aujourd'hui, il n'en demeure pas moins que la MRC avait une inquiétude à l'égard des anciens secteurs sur la propriété, lesquels ont été exploités durant les années 60 à 80 et qui ne sont pas munis de système d'imperméabilisation. La MRC a donc exigé de Waste Management qu'elle assure une surveillance accrue de ce secteur et que l'entreprise mette en place les mesures requises pour sécuriser le vieux site. Un protocole d'entente entre la MRC et Waste Management a d'ailleurs été signé le 1^{er} mai 2003 et a mené à la création du Comité technique agricole (CTA). Ce comité, le CTA, s'est entre autres donné comme mandat de suivre attentivement les travaux de sécurisation de l'ancien site et de définir des mesures compensatoires pour la perte d'usage de terres agricoles nécessaires pour la réalisation du projet.

La MRC a également suivi attentivement les pré-consultations organisées dès 2003 par l'entreprise afin de recueillir les préoccupations des participants. Au terme de ces pré-consultations, la MRC était au nombre des participants qui ont réclamé auprès de l'entreprise le maintien de ce forum d'échanges permanent avec la communauté. De là, est né le comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie qui permet à différents intervenants de notre communauté d'obtenir de l'information sur les opérations de l'entreprise et de lui faire des recommandations.

La MRC a aussi élaboré en 2003 son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), lequel a été soumis à une consultation de la population. Au terme de cet exercice, la MRC a adopté en 2004 son PGMR, contenant une série de mesures visant à atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, c'est-à-dire la mise en valeur de 65% des matières et d'assurer une élimination sécuritaire des résidus ne pouvant être récupérés.

La MRC a désigné le lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie comme infrastructure d'élimination. Comme l'exige la loi, après vérification des besoins des MRC environnantes et de sa voisine, la CMM, la MRC a décidé de limiter à 1 million de tonnes par année les quantités de matières pouvant être accueillies au site. Ce faisant, la MRC a accepté de partager cette infrastructure avec les MRC environnantes et la Communauté métropolitaine de Montréal. Cette situation permet à la MRC de La Rivière-du-Nord de miser sur une infrastructure fiable et de proximité, à des tarifs préférentiels pour les municipalités de son territoire, à la suite d'une entente négociée avec l'entreprise Waste Management.

Cette entente, rendue publique par la MRC lors d'une conférence de presse tenue le 5 décembre 2004, permet aux 5 municipalités du territoire de bénéficier de retombées importantes. Les municipalités ont un tarif fixe d'élimination des résidus ultimes de 17\$ la tonne, ce qui permet à chacune

d'entre elles d'économiser des centaines de milliers de dollars annuellement à ce poste budgétaire et de ré-investir dans la gestion des matières résiduelles et autres activités à caractère environnemental sur leur territoire. De plus, l'entente avec Waste Management prévoit un investissement de l'entreprise de 500 000\$ dans la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles, ce qui permet l'avancement de plusieurs actions.

ÉVALUATION DU PROJET

Waste Management a déposé en 2007 un nouveau projet afin de continuer à desservir sa clientèle actuelle, dont les municipalités de la MRC de La Rivière-du-Nord. En prenant connaissance de la demande et avant de se questionner sur l'acceptabilité du projet, la MRC s'est d'abord assurée que les engagements pris par Waste Management avaient été respectés.

Premièrement, la MRC a effectué un suivi de l'implantation du plan de sécurisation environnementale déposé en 2003 par l'entreprise afin de corriger les effets des opérations passées dans le vieux secteur du site. Dans le cadre des travaux du comité de vigilance, auxquels participe la MRC, l'entreprise a présenté les résultats de ses mesures d'intervention. Une mise à jour du plan de sécurisation et de ses résultats a aussi été faite périodiquement lors des réunions du Comité technique agricole. Selon les documents présentés par l'entreprise et ses experts, la situation constatée en 2003 qui faisait état d'un enclave d'eau souterraine affectée par des eaux de lixiviation en provenance de l'ancien site et de la migration de biogaz chez le propriétaire voisin, est maintenant sous contrôle. Cet état de situation a été confirmé par les experts du ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs lors de la session en soirée du 25 novembre 2008 à l'occasion de la première partie des audiences du BAPE.

Deuxièmement, la MRC s'est aussi assurée que la démarche entreprise par le Comité technique agricole avait été complétée selon les attentes des participants. Dans son rapport daté de septembre 2007, « *le comité considère avoir complété son mandat et*

est d'avis que les conditions du protocole ont été remplies à sa satisfaction ». Suite aux travaux de ce comité, la MRC a annoncé en conférence de presse le 15 mars 2008 la création d'un fonds de valorisation de l'agriculture. Celui-ci a été mis en place afin d'appuyer financièrement des projets agricoles dans le secteur immédiat entourant le lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie. Waste Management a versé dans le fonds de valorisation agricole un montant de 500 000\$, auquel s'ajoutera un autre montant de 200 000\$ lorsque l'entreprise sera autorisée à exploiter au-delà de son permis actuel. La MRC a assumé le leadership de regrouper des bénévoles du milieu agricole et des représentants des municipalités de Sainte-Sophie et de Sainte-Anne-des-Plaines. Le Centre local de développement (CLD) Rivière du Nord a accepté d'administrer le fond et d'établir des critères d'admissibilité des projets. Des projets ont été soumis à ce jour et l'un d'eux est actuellement à l'étude et pourrait voir le jour très bientôt.

Troisièmement, par sa participation aux travaux du comité de vigilance, la MRC s'est assurée que les préoccupations des citoyens vivant à proximité du site d'enfouissement sont bien prises en considération et que des mesures appropriées sont mises de l'avant par Waste Management pour régler les problèmes identifiés. À ce jour, environ une vingtaine de réunions ont été tenues et des dossiers importants comme la gestion des odeurs et le contrôle des goélands ont beaucoup progressé, à la satisfaction des membres.

La MRC de La Rivière-du-Nord a d'ailleurs appuyé le comité de vigilance et Waste Management par voie de résolution dans leurs efforts concertés visant à obtenir du Service canadien de la Faune, une autorisation pour l'abattage de goélands fréquentant le lieu d'enfouissement. Un permis temporaire d'une durée de trois ans a été accordé à Waste Management et depuis, la fréquentation des goélands a baissé de façon importante. De nouvelles démarches devront vraisemblablement être entreprises bientôt pour que soit prolongée cette autorisation et la MRC entend continuer à s'impliquer dans le dossier.

Une fois le respect des engagements de Waste Management constatés, la MRC de La Rivière-du-Nord s'est ensuite questionnée sur son intérêt à ce que se poursuivent les opérations du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie. Cette installation a bien desservi les citoyens de la MRC de La Rivière-du-Nord au fil des années et les maires de la MRC se sont questionnés à savoir si cela pouvait continuer d'être le cas au cours des prochaines années, ou s'il valait mieux trouver des alternatives. Bien sûr, la MRC souhaite intensifier ses efforts de mise en valeur des matières résiduelles au cours des prochaines années avec de nouvelles initiatives. Tout en étant enthousiaste à cette pensée, la MRC est néanmoins consciente que la totalité des déchets ne disparaîtra pas du jour au lendemain et qu'une solution fiable est nécessaire. Dans ce contexte, la MRC dans une vision d'avenir considère rassurant d'avoir sur son territoire une police d'assurance pour disposer des matières qui ne pourront être récupérés. Cela permet de réduire les coûts de transport de plus en plus importants avec un site de proximité et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement du territoire, la MRC a réfléchi à la question de la gestion des matières résiduelles et elle a décidé de confirmer les terrains de Waste Management comme un lieu de gestion des matières résiduelles à long terme. La MRC entend reprendre en 2009 les discussions avec Waste Management pour prolonger à long terme l'entente avantageuse qu'elle a avec l'entreprise et laquelle se terminera en 2013. En agissant ainsi, la MRC veut s'assurer à long terme une tranquillité d'esprit pour une gestion sécuritaire et abordable des résidus ultimes.

Dans le cadre de la révision de son PGMR, exercice prévu à tous les cinq ans, donc en 2009, la MRC évaluera le statut de son droit de regard. Pour l'instant, la MRC n'a pas l'intention de revoir celui-ci à la baisse. En étant gérées aux installations de Sainte-Sophie, les matières résiduelles produisent de l'énergie utilisée par la papetière Cascades de Saint-Jérôme, l'un des plus importants employeurs de la région. L'entente entre Waste Management et Cascades permet à la papetière d'être plus

compétitive et de sécuriser des emplois chez-nous, ce qui représente pour notre communauté un bénéfice important. Dans ce contexte, ce lieu d'enfouissement est non seulement une infrastructure essentielle, mais il est aussi un actif pour la région. La MRC demeurera d'ailleurs aux aguets afin que les acteurs clés du milieu se coordonnent pour implanter de nouveaux projets de mise en valeur du biogaz lorsque de nouvelles quantités seront disponibles.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

En conclusion de ce mémoire, la MRC de La Rivière-du-Nord tient à préciser à la Commission du BAPE qu'elle entend miser pour de nombreuses années encore sur le lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie pour éliminer les résidus que les municipalités et les entreprises de son territoire ne peuvent mettre en valeur. Si le passé est garant du futur, la MRC est confiante que le promoteur opérera de façon responsable le site de Sainte-Sophie. La MRC s'en assurera en continuant de suivre les opérations, via le comité de vigilance. Nous invitons d'ailleurs la commission à recommander le maintien de ce comité qui s'avère efficace et utile.

Par ailleurs, la MRC souhaite que le BAPE recommande au Service canadien de la Faune d'accorder une autorisation permanente à l'exploitant du lieu d'enfouissement afin qu'il puisse continuer d'exercer un contrôle efficace des goélands, comme c'est le cas depuis qu'il a recours à l'abattage sélectif. De plus, la limitation du nombre de goélands prévus devrait être revue en fonction des besoins identifiés par les études.

Finalement, il en ressort des études d'impacts déposées par le promoteur qu'un milieu humide boisé pourrait devoir être sacrifié sur le terrain de Waste Management dans le cadre de la réalisation du projet. La MRC de La Rivière-du-Nord accorde une grande importance à ces milieux de valeur écologique. Pour la MRC, il ne fait aucun doute que si le secteur du milieu boisé humide devait être empiété, Waste Management devrait investir dans la préservation d'un autre milieu, de valeur équivalente ou

supérieure sur notre territoire. La MRC se propose d'être un acteur important pour suivre et permettre l'implantation d'un programme de préservation, comme elle l'a notamment fait dans le dossier de la dynamisation du secteur agricole avec le CTA.

La MRC de La Rivière-du-Nord tient à remercier la commission du BAPE pour l'attention qu'elle porte à son mémoire dans le cadre des travaux qu'elle mène pour étudier le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Waste Management, à Sainte-Sophie.